

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE HARRICANA
 CONSEIL D'ADMINISTRATION
 COMITÉ PLÉNIER
 PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} OCTOBRE 2024
 De la session ordinaire tenue au
 341, rue Principale Nord, local 3050
 Amos QC J9T 2L8
 Les membres du conseil d'administration :

Présences :

M^{mes} Marie-Claude Auger, vice-présidente, via TEAMS
 Carolyne Bergeron
 Carolane Bouchard
 Martine Dionne, via TEAMS
 Mylène Plante, présidente via TEAMS
 Clémence Rouillard, via TEAMS
 Audrey Vermette,
 MM. Olivier Duchesne
 Dany Germain
 Marco Labrecque
 David Simard

Les directions de services :

M^{mes} Johanne Godbout, directrice du Service du secrétariat général et des
 communication et secrétaire générale
 Nancy Létourneau, directrice générale adjointe, via TEAMS
 Catherine Ouellet, directrice des écoles Berry et Saint-Félix–Saint-Dominique
 Anik Saumure, directrice par intérim du Service des ressources éducatives,
 via TEAMS
 MM. Francis Audet, directeur du Service des ressources matérielles
 Simon Gingras, directeur des écoles Christ-Roi et Launay-Trécesson
 Yannick Roy, directeur général

Absences :

M^{me} Laurence Boutin
 M. Éric Bourque

CA-7732-24

1. — OUVERTURE DU
 COMITÉ PLÉNIER

1 Ouverture du comité plénier

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Carolane Bouchard,
 QUE le quorum est atteint ;
 De procéder à l'ouverture du comité plénier ;
 QUE ce comité est présidé par monsieur Yannick Roy, directeur général.
 Il est 19 h 01.

ADOPTÉE

2 Présentation de l'état de situation de l'école Sainte-Thérèse de Launay

Le directeur général annonce la fermeture temporaire par mesure préventive de l'école Sainte-Thérèse de Launay. Il résume l'ordre du jour et laisse la parole aux directions de services concernées.

D'abord, le directeur du Service des ressources matérielles résume l'historique du bâtiment menant à la demande de reconstruction au ministère en raison de la vétusté de celui-ci. Il informe les membres du conseil d'administration des résultats d'une nouvelle analyse de structure ayant décelé des signes de faiblesses de certaines poutres, lesquels exigent l'ajout d'un mur porteur dans le gymnase et de la limitation de la charge de neige sur le toit. Cet ajout rendrait le gymnase inutilisable et ne réglerait pas la limitation de la charge. Ces états



de fait rendent l'offre de service pédagogique précaire. Par mesure préventive, l'école est fermée et les élèves et membres de l'équipe-école doivent être relocalisés dans de nouveaux bâtiments. Le CSS Harricana poursuivra ses démarches avec le ministère relativement à la reconstruction de l'école.

3 Présentation du plan d'action

De plus, la directrice par intérim du Service des ressources éducatives indique que plusieurs scénarios de réorganisation scolaire ont été envisagés, mais que l'option retenue est la suivante :

- Déménager les élèves de la maternelle 4 et 5 ans de Launay à Berry ;
- Proposer aux parents des enfants de Berry, qui sont à Saint-Félix en maternelle 5 ans, de revenir à Berry ;
- Déménager les élèves de la 1^{re} et 2^e année de Launay à Trécesson (Villemontel).

Après cet ajustement pour l'année scolaire 2024-2025, 48 élèves fréquenteront l'école de Berry. L'école comptera 4 classes soit une de maternelle 4 ans, une autre de maternelle 5 ans et deux classes multiniveaux. L'école Morency accueillera 64 élèves répartis dans 5 classes de la 1^{re} à la 6^e année avec une classe multiniveau.

Le directeur du Service des ressources humaines mentionne que tous les employés sont relocalisés et suivent les élèves dans leurs nouveaux établissements. Le contexte permet le déplacement des membres du personnel et ne contrevient pas aux dispositions de nos différentes conventions collectives.

La directrice générale adjointe mentionne que considérant la situation exceptionnelle et conformément à la Loi sur l'instruction publique, le CA adoptera rétroactivement l'ajout d'une journée pédagogique le 15 octobre 2024 permettant le déménagement et la préparation des classes dans les deux milieux.

Le déménagement des élèves s'effectuera du 10 au 15 octobre prochain. Des activités d'intégration des groupes se tiendront le jeudi 10 octobre. Le déménagement s'effectuera en profitant de journées pédagogiques (11 et 15 octobre, cette dernière ajoutée au calendrier des élèves des écoles de Launay-Trécesson et de Berry) et du congé de l'Action de grâce. Les élèves seront intégrés dans leur nouvelle classe dès le 16 octobre.

Elle indique également que les nouveaux parcours seront retracés dans les premières semaines d'octobre. Les parents des élèves concernés seront appelés et recevront un courriel officialisant les nouvelles heures de départ et d'arrivée de la maison.

Finalement, la directrice du Service du secrétariat général et des communications revient sur le plan de communication qui a été planifié pour diffuser, par séquence, la nouvelle auprès de toutes les clientèles concernées. La décision du conseil d'administration concernant les actes d'établissements, liée à cette relocalisation d'urgence, sera adoptée à la prochaine séance du 28 octobre. Par la suite, elle indique que, dès que possible, des consultations sur la gouvernance et la répartition des bâtiments seront tenues telles que prévu à la Loi sur l'instruction publique. Toutes les instances concernées seront rencontrées concernant le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2025-2026 à 2027-2028, de la liste des écoles et centres et des actes d'établissement 2025-2026. Ces instances sont : la MRC d'Abitibi, les municipalités des secteurs concernés et à proximité (à considérer), le comité de parents, le comité paritaire et les conseils d'établissements.

CA-7733-24

4—LEVÉE DE LA
SÉANCE

4 Levée de la séance

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Marco Labrecque,

QUE la séance soit levée. Il est 20 h 22.

ADOPTÉE



Mylène Plante, présidente



Johanne Godbout, secrétaire générale